

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2015

Le nombre de membres du Comité étant de 6.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois septembre 2015 à 20h, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 14 septembre 2015, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier MELKI, salle des Conférences en Mairie de Franconville.

PRESENTS :

- | | |
|---------------------------|---|
| - Commune de FRANCONVILLE | M. MELKI, <i>Président</i>
Mme SENSE (<i>suppléante</i>) |
| - Commune de SANNOIS | M. LEITERER
M. PORTIER |
| - Commune d'ERMONT | M. HERBEZ
M. HAQUIN |

ABSENT EXCUSE :

- | | |
|---------------------------|--|
| - Commune de FRANCONVILLE | M. VERBRUGGHE (<i>Pouvoir à Mme SENSE</i>) |
|---------------------------|--|

SECRETAIRE :

M. HERBEZ

Le Président ouvre la séance à 20h. Il procède à l'appel nominatif.

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Comité.

Monsieur HERBEZ, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JUILLET 2015

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès- Verbal du 16 juillet 2015. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès verbal à l'Assemblée.

Le comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 16 Juillet 2015.

DELIBERATIONS

1. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR L'AUDIT ENERGETIQUE DE LA RESIDENCE CADET DE VAUX II

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de subvention pour la réalisation d'un audit énergétique pour la résidence Cadet de Vaux II,

ATTRIBUE une subvention pour un montant maximum de 6 900 € pour la réalisation de l'audit énergétique de la résidence Cadet de Vaux II.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2015

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à effectuer les virements de crédits en fonctionnement du budget du SICSEF au titre de l'exercice 2015.

La séance est levée à 20h45.

Xavier MELKI
Président

